

Chambre des communes—Loi

Je voudrais voir la création d'un organisme quelconque, qui relèverait de la Chambre et qui serait chargé d'administrer les affaires courantes de la Chambre sous la direction de la présidence.

Je ne siège ici que depuis peu de temps, mais j'ai déjà vu l'administration de la Chambre évoluer dans un sens qui ne me plaît guère. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur ce que je vais dire; je ne mets personne en cause. Je parle des structures et non des personnes. Il existe déjà à la Chambre, monsieur l'Orateur, un fonctionnaire qui porte le titre d'administrateur. Sauf erreur, la loi sur le Sénat et la Chambre des communes précise que le Parlement est administré par l'Orateur, lequel peut déléguer ses pouvoirs au greffier et au sergent d'armes. Je ne me rappelle pas qu'on ait jamais modifié la loi pour inclure le poste d'administrateur. L'expansion bureaucratique du Parlement me préoccupe. J'ai peur que les pouvoirs réels et l'imputabilité réelle de l'administration du Parlement ne tombent entre les mains de gens qui ne sont pas élus, si ce n'est pas déjà fait. Selon moi, ce n'est pas une bonne chose.

Pour ma part, j'ai l'intention d'insister pour que non seulement le gouvernement, mais aussi les autres députés continuent d'exercer des pressions pour que tous les députés soient traités de la même façon, qu'ils fassent partie du Conseil privé ou non. Tous les députés devraient avoir accès aux projets du gouvernement, aux documents gouvernementaux qui ne sont pas encore figés, comme je l'ai dit plus tôt. J'insisterai, et j'espère que d'autres députés feront de même, pour que la structure des comités de la Chambre soit modifiée et que les comités deviennent des éléments importants de la Chambre. Les comités devraient avoir certains pouvoirs; sinon, nous perdons tous notre temps.

Je suis prêt à consacrer encore environ un an au travail des comités; mais si rien ne se passe d'ici là, si rien ne change, je ne m'occuperai plus des comités. Je n'ai pas l'intention de perdre mon temps à participer à la mascarade que sont maintenant la plupart des comités permanents.

J'appuie l'objectif de base du bill à l'étude et j'espère qu'il sera renvoyé au comité afin que celui-ci puisse l'étudier, l'améliorer et proposer des réformes non seulement de l'administration de la Chambre, mais aussi de la structure des organismes de la Chambre désignés sous le nom de comités permanents, afin que le rôle des députés soit réel au Parlement.

● (1640)

[Français]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, un des aspects les plus troublants du parlementarisme canadien, inspiré, bien sûr, du parlementarisme britannique, c'est la distinction très floue entre la fonction exécutive et la fonction législative du gouvernement. La meilleure preuve en est, bien sûr, qu'en Chambre, chose plutôt étrange, siègent à la fois des législateurs et des ministres. Je sais que c'est une

longue tradition qui nous a menés à cet anachronisme où la fonction législative et la fonction exécutive sont à toutes fins utiles mêlées à la Chambre, et je sais aussi que plusieurs des contraintes qui sont les nôtres, les contraintes de partis, par exemple, les contraintes de responsabilités collectives du gouvernement, nous nous les sommes imposées nous-mêmes et que nous sommes maintenant dans la situation où pour les députés il est de plus en plus difficile de faire preuve d'indépendance. Il existe, bien sûr, des mécanismes extérieurs à la Chambre pour permettre aux députés de s'exprimer, que ce soit le caucus ou d'autres organismes de consultation similaires.

Mais la réalité et l'évolution des choses depuis les débuts du parlementarisme chez nous ont fait que nous nous retrouvons dans la situation où les députés, à toutes fins utiles, sont soumis à des règles conventionnelles extrêmement contraignantes. Sait-on, monsieur le président, que l'administration de la Chambre est sous la tutelle du gouvernement, parce que c'est de cela qu'il s'agit, il s'agit bien d'une tutelle. Seuls les membres du gouvernement sont membres du comité ou du conseil qui administre cette Chambre, du moins au niveau de la fonction budgétaire. C'est extraordinaire et c'est inacceptable!

Une des premières choses qui m'a frappé lorsque je suis arrivé à la Chambre, monsieur le président, a été de me rendre compte que comme députés nous n'avions strictement aucun contrôle sur notre administration. Aucun! Ce sont les ministres qui, lorsqu'ils sont choisis par le chef du gouvernement, font partie de ce comité qui nous administre. Alors voici une Chambre législative qui est administrée par le gouvernement. On ne ferait pas mieux, si ce n'était d'une certaine tradition de consultation démocratique et tout le reste, dans des régimes qui sont contraires à tout ce en quoi nous croyons. Le député motionnaire du bill que nous étudions parlait de notre monde, et je fais allusion à cet autre monde auquel, je pense, personne n'aspire ici. Le député présente le bill C-273 qui vise, bien sûr, à redonner un peu de bon sens, à reconsacrer, si l'on veut, par le biais de l'élargissement et à redonner à tous les députés de la Chambre la possibilité d'être membres de ce comité d'administration, et un sens à la division des pouvoirs. Et je suis entièrement d'accord sur cela. Mais ce que je trouve incroyable, c'est que nous nous retrouvions à 5 heures moins quart à discuter d'un bill privé aussi fondamental en ce qui a trait à nos institutions. J'étais content que mon collègue de Miramichi fasse référence à la réforme parlementaire. Il y a beaucoup de choses à faire ici dans ce domaine, que ce soit au niveau des comités, des votes, ou de la régie interne, bien sûr, mais aussi au niveau de ces règles conventionnelles auxquelles je faisais référence tout à l'heure et qui nous astreignent à être pratiquement— j'utiliserai un mot fort, monsieur le président—des marionnettes, chacun de notre côté à cause de ces conventions qui nous sont imposées. Je pense que là aussi, il va falloir faire un effort de réflexion.